



## **Les Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail**

RÈGLEMENT DES OSCARS DES ARTISANS DU  
BIEN-ÊTRE & DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



**(+225) 27 22 42 78 85**

**(+225) 07 58 60 67 26**

## ARTICLE 1 : VOCATION ET PARTENAIRES

**Les Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** mettent en lumière des innovations, des initiatives et des personnalités qui participent positivement à l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés en proposant des approches novatrices, intelligibles, accessibles et reproductibles pour la santé, le mieux-être et le bien-être.

**Les Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** récompensent le travail des chefs d'entreprises et des salariés qui ont pour ambition de réconcilier le bien-être et la performance de l'entreprise et ainsi valoriser les meilleures actions de qualité de vie au travail dans leurs entreprises et organisations.

**Les Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** sont organisés par **HLC CÔTE D'IVOIRE** en partenariat avec **HumanCare**.

## ARTICLE 2 : LES OSCARS

L'objectif des **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** est de distinguer chaque année les plus belles innovations RH en matière de bien-être et de qualité de vie au travail. **12 Oscars seront remis lors de la soirée événement** autour du Bien-être et de la Qualité de vie au travail du **Samedi 30 Août 2025** à Noon Hôtel(Abidjan).

Cette soirée sera l'occasion de célébrer de grands thèmes : ***Employabilité et développement professionnel, organisation et contenu du travail, Relation de travail et climat social, Engagement et partage, Santé et sécurité au travail et Egalité et équilibre de vie.***

Chaque année, un **Oscar des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** « **Coup de Cœur du Jury et du Public** » récompensera une initiative, un projet, ou une personnalité ayant contribué de manière très significative à l'amélioration du Bien-être et de la Qualité de vie au travail.

## **1. L'Oscar de la Meilleure Innovation « Bien-être et qualité de vie au travail »**

Un nouveau système de feedback, une méthode particulière d'organisation du travail, une réorganisation profonde de votre activité, un dispositif novateur pour réduire la charge de travail ou le stress de vos employés ... vous avez eu une idée innovante pour améliorer la qualité de vie au travail de vos équipes ? Présentez votre projet aux Oscars des Artisans du Bien-être et de la Qualité de Vie au travail !

## **2. L'Oscar de la Meilleure Initiative « Égalité et Équilibre de vie »**

Qui récompensera des produits, systèmes, services, initiatives ou une combinaison de prestations améliorant l'Égalité et l'équilibre de vie au sein de votre organisation. Votre projet est fait pour ce prix !

## **3. L'Oscar de la Meilleure « Technologie appliquée au Bien-être au travail »**

Vous avez une innovation technologique qui favorise le bien-être et la qualité de vie au travail. Vos solutions, outils, applications sont conçus pour remettre l'humain au centre des relations de travail et lui simplifier la vie. Ce prix est fait pour vous !

## **4. L'Oscar de la Meilleure Initiative « Santé et sécurité au travail »**

Vous avez mis en place de nouvelles procédures, des systèmes, des services, des initiatives ou une combinaison de dispositifs de santé et de sécurité améliorant la santé et la sécurité des salariés. Votre projet nous intéresse !

## **5. L'Oscar de la Meilleure Initiative « Relation de travail et climat social »**

Le climat social est un indicateur de la santé humaine et sociale de l'entreprise. C'est un baromètre qui, à partir d'indicateurs précis, établit un diagnostic de l'état de la relation qu'entretiennent les collaborateurs avec leur travail et plus généralement avec leur entreprise.

Vous avez mis en place des solutions, des outils ou des procédures qui ont contribué à réduire de façon significative le taux d'absentéisme, de stress chronique, de démissions, de surcharge, de turnover...ou qui ont boosté le niveau de motivation et d'implication de vos équipes au sein de votre entreprise. Vous méritez d'avoir ce prix !

## **6. L'Oscar du Meilleur « Comité de santé et sécurité au travail »**

Un comité de santé et de sécurité est un atout majeur dans un milieu de travail. Votre comité est parvenu à faire participer tous les salariés et tous les acteurs de votre organisation à la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail. Vous avez établi des programmes de prévention, de formation et d'information en santé et sécurité au travail pour votre personnel. Votre expérience nous intéresse, présentez votre candidature aux Oscars du Bien-être et de la Qualité de Vie au travail !

## **7. L'Oscar de la Meilleure Initiative « Prévention et Gestion des Risques Psychosociaux au travail »**

Vous avez des principes d'action clairement affichés en matière de Prévention et Gestion des Risques Psychosociaux au sein de votre organisation. Vous avez intégré la santé au travail comme une composante de la stratégie globale de l'employeur et privilégié des actions concrètes et pertinentes de prévention primaire au profit de vos salariés. Votre expertise nous intéresse !

## **8. L'Oscar de la Meilleure Initiative « Employabilité et développement professionnel »**

Vous avez mis en place des initiatives pour améliorer l'employabilité et le développement professionnel de vos employés. Vous avez conçu une stratégie RH de gestion des talents qui fait ses preuves. Vous avez élaboré et mise en œuvre des dispositifs d'évaluation et de validation de l'apprentissage de vos salariés, etc. Vous avez organisé le développement des compétences et la mobilité interne pour réunir les conditions nécessaires à la gestion de carrière des salariés ? Votre projet est fait pour ce prix !

## **9. L'Oscar du Meilleur « Service de Santé et Bien-être au Travail »**

Il récompensera un service de santé au travail ayant contribué de manière très significative à l'amélioration de la santé des salariés aussi bien par les procédures, les prestations, la qualité du diagnostic que la prise en charge des travailleurs. Le Jury récompensera le caractère innovant et exceptionnel des actions initiées par le Service de santé au travail. Vous vous reconnaisez à travers ce profil, soumettez votre candidature !

## **10. L'Oscar RH du Meilleur Chief Happiness Officer (CHO)**

Vous êtes une personnalité, un professionnel, un Manager et vous avez contribué de manière très significative à favoriser le bien-être au travail et améliorer la convivialité au sein de votre entreprise. Le Jury récompensera le caractère innovant et exceptionnel de votre initiative, de votre projet. Nous avons hâte que vous nous partagiez votre expérience !

## **11. L'Oscar du Meilleur « Média pour la promotion du Bien-être au Travail »**

Ce prix est une reconnaissance attribuée à un média ou à un journaliste qui contribue de manière significative à sensibiliser et à promouvoir le bien-être en milieu professionnel. Cette année, il récompensera particulièrement les initiatives faisant la promotion des activités de la 4ème Semaine Africaine de la Santé, de la Qualité de vie et des Conditions de Travail ainsi que du Baromètre International de la Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail en Afrique.

## **12. L'Oscar de la Meilleure initiative « Zéro Stress au travail »**

Le stress a des conséquences non négligeables sur la santé psychique et physique des salariés. Pour atteindre « Zéro Stress au travail », vous êtes parvenu à accompagner vos salariés dans la gestion de leur stress à travers des outils, des méthodes de travail ou d'organisation et gestion du temps, des solutions de relaxation, sophrologie, coaching sportif individuel ou en groupe ou d'autres mesures préventives. Votre expertise nous intéresse !

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Peuvent concourir, les entreprises publiques et privées (Start-up, TPE, PME, Grands Groupes), les organisations nationales et internationales, les associations, à travers leurs Directions/Départements ou Services (RH, Hygiène, Environnement, Qualité, Santé au Travail, CSST, etc.) qui ont entrepris une initiative ou innovation, en cours ou finalisée depuis moins de 3 ans, pour améliorer le bien-être et la qualité de vie.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

## **Ne peuvent pas participer :**

Les personnels de HLC CÔTE D'IVOIRE, les membres du Comité Technique et les membres du Jury à titre personnel.

Il est précisé que cette exclusion ne concerne pas les entreprises publiques et privées (Start-up, TPE, PME, Grands Groupes), les organisations nationales et internationales, les associations auxquels peuvent appartenir les membres du Comité Technique et du jury (à condition que ces derniers ne soient pas directement concernés ou impliqués), ni les autres personnes appartenant à ces mêmes structures sus-citées.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de procéder à toute vérification d'identité afin d'éviter toute fraude ou tentative de fraude

## **ARTICLE 4 : FRAIS DE CANDIDATURE**

La soumission et la participation aux Oscars du Bien-Être et de la Qualité de vie au travail 2025 est **GRATUITE**.

**NB** : Les entreprises et organisations soumissionnaires s'engagent à offrir 10 tickets à leurs salariés pour la Soirée Événement « Nuit du Bonheur au Travail » du 30 Août 2025 pour une valeur de 1.000.000 FCFA\* jusqu'au 15 Août 2025.

20% de remise offerte sur le prix du ticket d'entrée à la « Nuit du Bonheur au Travail » du 02 Août 2025

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour être recevable, le dossier de candidature devra impérativement être retourné à l'adresse : [candidature.lesoscars@sasqvct.org](mailto:candidature.lesoscars@sasqvct.org) ou via le formulaire en ligne et se composer des éléments suivants:

- Choix de l'Oscar parmi les 11 proposés
- Description de votre produit, service, innovation, projet

- En quoi votre projet participe-t-il au Bien-être et à la qualité de vie au travail dans la catégorie choisie ?
- Présentation de l'équipe du projet
- Acceptation du Règlement
- Annexes obligatoires :

Une vidéo de présentation de votre innovation de 2 minutes maximum (format : « .mp4 » ; « .mov » / taille maximale : 100 Mo). La qualité de réalisation de la vidéo ne sera pas un critère discriminant.

Une photo de l'équipe du projet et une photo de l'innovation (taille maximale 1 Mo par photo).

- Annexe non obligatoire :

Tout document complémentaire ou justificatif pertinents permettant au jury d'évaluer le bien-fondé technique et scientifique de l'innovation (taille maximal : 3 Mo).

Le dossier de candidature dûment complété et les annexes devront être retournés le **30 Juillet 2025** au plus tard à l'adresse : [candidature.lesoscars@sasqvct.org](mailto:candidature.lesoscars@sasqvct.org) ou via le formulaire en ligne.

Aucun dossier ne pourra être admis après le **30 Juillet 2025**.

Le Comité Technique opérera à un premier filtre de sélection et ne retiendra que les dossiers conformes au présent règlement pour les proposer à l'évaluation des membres du Jury. Le Comité d'organisation se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique.

Les membres du Jury pourront également nommer des participants de chaque catégorie pour l'Oscar «**Coup de Cœur du Jury et du Public**».

## ARTICLE 6 : JURY

Le jury est souverain et les décisions prises sont sans appel.

Les membres du jury et toute personne impliquée dans l'organisation des **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des innovations présentées dans le cadre des Oscars.

## ARTICLE 7 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidature sont réceptionnés et validés par un Comité technique dont le rôle sera d'analyser les dossiers et d'effectuer une présélection des meilleurs dossiers qui seront alors soumis au jury.

L'évaluation se fait sur dossier. Le Comité technique peut, s'il le souhaite, organiser un entretien avec le candidat (appel téléphonique, Zoom, etc.).

Les membres du jury évaluent les 3 dossiers présélectionnés par Oscar (un total de 36 dossiers). L'évaluation se fait sur dossier et sur entretien, au regard de la grille de notation jointe en annexe du présent règlement.

Les membres du jury et le Comité technique se donnent le droit d'orienter un dossier de candidature vers un autre Oscar qui leur semble plus approprié en particulier pour la catégorie « **Coup de Cœur du Jury & du Public** ».

Les notes et les commentaires attribués à chaque dossier restent la propriété du jury et du Comité technique.

## ARTICLE 8 : ENQUÊTES MYSTÈRE ET ÉVALUATION DÉFINITIVE DES CANDIDATS

Les enquêtes mystère sont réalisées à l'insu des candidats à partir d'une liste d'entreprises et d'organisations pré-identifiées.

Elles sont menées par des évaluateurs indépendants afin de mesurer concrètement l'impact des initiatives en matière de bien-être et de qualité de vie au travail. L'évaluation porte sur plusieurs critères, notamment l'accueil, les pratiques managériales, les dispositifs SQVCT et l'adéquation entre les engagements déclarés et la réalité observée.

À l'issue de ces enquêtes, une liste d'entreprises et d'organisations sera nominée et contactée pour candidater officiellement aux Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail. Les résultats des enquêtes mystère constituent un élément central de l'évaluation définitive des candidats, garantissant ainsi une sélection rigoureuse et équitable des lauréats.

## ARTICLE 9 : LE GRAND SPEECH

Il sera organisé un entretien des candidats, devant le jury du **24 au 30 Juillet 2025**, de 08h00 à 14h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nominés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier...) que d'indications chiffrées. Toutes les informations communiquées au jury par les postulants feront l'objet d'une confidentialité totale dont le Comité d'Organisation se porte garant.

Lors de l'entretien des candidats, prévue du **24 au 30 Juillet 2025**, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 5 minutes pour soutenir son dossier et de 5 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

## ARTICLES 10 : RÉCOMPENSES ET SUIVI DES LAURÉATS

La liste des lauréats sera dévoilée au grand public lors de la cérémonie de remise des Oscars du Bien-être et de la Qualité de Vie au Travail :

**LA NUIT DU BONHEUR AU TRAVAIL** qui se tiendra le **30 Août 2025 à Noon Hôtel Abidjan**.

Les lauréats seront personnellement avertis et invités à venir recevoir leur prix lors de la cérémonie de remise des Oscars.

Le Comité d'Organisation et ses partenaires s'engagent à accompagner le lauréat de son Oscar dans la promotion du projet récompensé, durant une année, et selon des conditions adaptées à la nature du projet et convenues communément avec le lauréat.

## ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

La responsabilité des organisateurs des **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** ne pourra être recherchée dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, ou par cas de force majeure, la cérémonie de remise du Prix devait être modifiée, reportée, interrompue ou annulée.

Il est précisé que le Comité d'Organisation ne s'engage en rien à collaborer avec les lauréats, et ne seront en rien tenus de leurs confier une mission relative à leurs innovations.

## ARTICLE 12 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est déposé chez Maître N'ZI Marie-Madelaine, huissier de justice, demeurant Bd. Latrille, Deux-Plateaux. Le présent règlement est consultable librement sur le site internet des **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail**.

## ARTICLES 13 : RESPONSABILITÉ ET DROITS DES CANDIDATS

Le porteur du projet garantit au Comité d'Organisation que l'ensemble du dossier communiqué dans le cadre des **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** est libre de droit.

Le porteur du projet s'engage à ce que les éléments du dossier de candidature résultent du travail de l'équipe qu'il représente et ne relèvent pas d'un droit de propriété intellectuelle dont il n'est pas le titulaire.

Le porteur du projet s'engage à ce que les éléments du dossier de candidature résultent du travail de l'équipe qu'il représente et ne relèvent pas d'un droit de propriété intellectuelle dont il n'est pas le titulaire.

Les participants aux **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leurs nom, prénom, coordonnées et image (photographie), les informations relatives à leur innovation et les résultats obtenus, à des fins de publicité et de promotion en rapport avec la remise des Oscars, sur tout support de communication interne et externe diffusé en Côte d'Ivoire, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, compensation ou avantage complémentaire autre que l'attribution de l'Oscar.

Cette cession de droits à titre gratuit est valable sur le territoire national pendant 5 ans à compter de la cérémonie de remise des Oscars.

Il est bien évidemment précisé que l'équipe projet détient en tout état de cause un droit moral sur ses œuvres. Les sociétés organisatrices s'engagent en conséquence à mentionner les noms des membres de l'équipe projet sur toute communication afférente à son projet.

L'équipe lauréate d'un Oscar s'engage à mentionner Les **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** sur les différents documents de communication relatifs à l'innovation pour laquelle l'Oscar a été attribué.

## ARTICLE 14 : LITIGES

Tout litige ou contestation éventuelles relatifs aux **Oscars des Artisans du Bien-Être et de la Qualité de Vie au Travail** et au présent règlement seront tranchés par les sociétés organisatrices dont les décisions seront sans appel.